Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 2

Artikel: Où l'impôt ira-t-il se nicher?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

décoré avec tant de goût par la direction de l'hôpital!

Et derrière ces lits, des fauteuils occupés par des malades plus âgés et des convalescents. Puis, un peu partout, les sœurs, les infirmiers, le chapelain, les médecins, leurs dames et les invités s'efforçant de donner le plus d'attrait possible à cette intéressante soirée.

Cette fète, si bien comprise et éminemment charitable, nous a fait songer un peu à ce qui a été fait pour les hôpitaux et les malades depuis un siècle environ, et à toutes les ressources scientifiques et hygiéniques dont on dispose aujourd'hui. Que de changements, que d'améliorations et que de chemin parcourn!

Ce qui se passait autrefois dans ce domaine est inoui.

Lorsque Mallet du Pan, de Genève, visitant l'hospice de Bicêtre, à Paris, vers la fin du siècle dernier, et constatant que toutes les lois de l'hygiène y étaient méconnues, que les infortunes n'y trouvaient aucun soulagement, il s'écriait: « Je n'ai jamais vu rien de plus affreux! »

C'est que les hôpitaux d'alors n'étaient pas seulement des hôpitaux, ils étaient en même temps des maisons de force. Tel était Bicêtre, telle la Salpêtrière. Et on ne savait vraiment qui était le plus durement en pénitence des prisonniers ou des malades.

Ecoutez, du reste, ce que dit Mercier, dans son Tableau de Paris, après une visite à Bicêtre, à cette époque :

Jusqu'à l'air du lieu que l'on sent à quatre cents toises, tout vous dit que vous approchez d'un asile de misère et de dégradation. On est ému de voir sur le même point, et tout à côté des gens condamnés, les malades, les fous, les vieillards, les gens mutilés. Parlant à un de ces malheureux, je lui dis! « Que désireriez-vous, mon ami? »

« Oh! monsieur, si j'avais seulement un sou à dépenser par jour! » — Eh bien? »
— « Nous ne coucherions plus que trois ensemble! » — « Et si vous aviez deux sous? »
— « Oh! je boirais du vin deux fois la semaine! » — « Et si vous aviez trois sous? »
— « Oh! je mangerais un peu de viande tous les trois jours! »

« Nous ne coucherions plus que trois ensemble! » C'était, avant la Révolution, le cri de douleur dans les hôpitaux, la marque d'un vrai supplice. On était quatre par lit; plus d'un, souvent, atteint de maladies affreuses; quatre à s'empoisonner par le contact. Et même, au rapport du chirurgien Colon de Dirol, les lits pour les femmes, à Bicêtre, étaient encore plus encombrés; il représente les malheureuses, couvertes de plaies, entassées dans des salles étroites, malsaines, où l'air n'a pas de circulation. « J'en vois, disait-il, une partie couchées par terre, aimant mieux braver le froid et l'humidité du sol que d'être exposées à recevoir sur leur mal des coups et des meurtrissures; heureuses encore si elles ont un haillon pour leur servir de matelas! »

On raconte, en outre, qu'à l'Hôtel-Dieu, les malades couchaient deux à deux, et encore n'était-ce qu'aux époques où cet hôpital était peu encombré. Dans les temps d'épidémie, chaque lit contenait quatre, cinq, six malades. Pour économiser la place, on fit même des lits à deux étages, comme on en voit encore chez les campagnards, dans certaines contrées.

Vous vous demanderez sans doute quelle était la position de ces malades, couchant six dans le même lit. Eh bien, on en mettait trois à la tête et trois au pied, de sorte que les pieds des uns répondaient aux épaules des autres. Comment se reposer dans cette situation, comment se retourner?

On ne peut, sans émotion, penser à l'existence misérable de malades ainsi entassés dans les hôpitaux d'autrefois, exposés à la plus effroyable promiscuité, assistant à l'agonie des uns, aux convulsions des autres.

Et quant à ce qu'il s'agit de Lausanne, — nous en avons déjà parlé dans le Conteur, — on a peine à se représenter ce qu'était l'hôpital au commencement du siècle. Le bâtiment de la Mercerie, actuellement l'Ecole industrielle, appartenant alors à la ville de Lausanne, fut acquis par l'Etat et arrangé de manière à servir à la fois de pénitencier, d'hôpital, d'asile d'aliénés et de maison de discipline.

Une partie de l'un des étages fut occupée par les détenus correctionnels, l'autre par les enfants et les jeunes gens dont les parents demandaient la réclusion, impuissants qu'ils étaient à réprimer leurs dispositions vicieuses.

Un autre étage reçut des lits pour 40 à 50 malades, et les locaux inférieurs tinrent lieu d'asile pour les aliénés.

Anglomanie.

L'anglomanie est la plus grande maladie du jour; on a tout copié sur les compatriotes de John Bull, mœurs, usages, coutumes et ce qui est pire, leur langage. En voulez-vous quelques exemples? Lisez les lignes qui suivent et prêtez attention aux mots soulignés:

Pleins d'une superbe indifférence pour le Strugle for life, les cockneys, vêtus de longs ulsters, se rendent au club le stick à la main pour chasser le spleen qui les accable. Là, ils rencontrent nombre de gentlemen appartenant au high-life, qui jouent au whist ou font un match de billard. Après un vigoureux shake hand aux amis, ils se font servir un bock de pale-ale, et tout en fumant un londrès, se lancent entre eux, un handicap aux échecs, qui constitue pour cette assemblée very select de clubmen la great attraction de la soirée. Aux questions qui leur

sont posées, les dandys répondent brièvement par des yes et des nô.

Leur partie terminée, nos gentlemen s'entretiennent des jeunes miss et des chevaux, et une fois sur le chapitre du sport, ils en débitent de toutes les façons. Les mots groom, derby, turf, broock, tattersal, gentlemen rider, poneys, steeplechase, jockey, stude-boke, walk-ower, bookmaker, ralle-paper, drag, etc., qui tombent à chaque instant de leurs lèvres, sont les plus usités et les plus connus.

Ces messieurs du pschutt ne sortent des cercles qu'à une heure avancée de la nuit, non sans avoir pris part à un lunch, à la fin duquel chacun d'eux a porté un toast et donné rendez-vous à son voisin pour le lendemain au five o'clok ou au lawn-tennis d'une comtesse qui ne déteste point le flirt.

Lorsque, désertant leur home, les gens du monde voyagent, ils se rendent à la gare et demandent des tickets au bureau du receveur, puis, après une petite visite aux water-closets, traversent la voie ferrée sillonnée de rails et montent en sleeping-car ou dans un wagon ordinaire.

Où l'impôt ira-t-il se nicher?

Jusque dans la barbe des pauvres humains, témoin ce qui se passe en Italie, où des journaux sérieux proposent au gouvernement d'imposer cet ornement donné par la nature, et du côté duquel est la toute-puissance. M. Crispi recourra-t-il à ce moyen? C'est ce que nous apprendrons bientôt.

Quoi qu'il en soit, cet impôt a déjà des précédents; il a fonctionné sous diverses formes en Russie. C'est Pierre-le-Grand, qui, connaissant l'attachement que ses sujets ont eu de tout temps pour les accessoires velus du visage, introduisit l'impôt sur la barbe dans son empire.

« La barbe est, disait-il, un ornement superflu, inutile. »

Et, partant de ce principe, il la frappa d'une taxe comme objet de luxe; la taxe fut proportionnelle et progressive, non en raison de la longueur de la barbe, mais en raison de la position sociale de ceux qui la portaient.

Chacun, en payant l'impôt, recevait une petite médaille qu'il devait porter sur lui, car les gardes étaient inexorables: toujours munis de ciseaux, ils coupaient impitoyablement les barbes de ceux qui ne pouvaient pas montrer leur médaille.

Le bétès malâdès dè la pesta.

(Suita).

Aprés cein, lè bétès féroce : Lo tigre, lo rhinocéroce, Lo lâo, lo rat, l'hommo dâi bou, L'hippopotame, lo petou,